

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3926**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations option secteur associatif

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Paris XII

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels sont capables d'assurer la gestion d'une petite structure. Ils savent également diriger un service administratif, comptable, financier, ou encore de ressources humaines, dans une association de grande taille. Conformément au cadre juridique et légal pour les associations, ils prennent en charge la gestion comptable, fiscale et financière de l'association depuis l'élaboration du budget, les déclarations fiscales, jusqu'au montage de dossier de demande de subventions. Ils embauchent les salariés et établissent les contrats de travail. Par ailleurs, ils négocient les contrats avec les collectivités publiques, et organisent les manifestations.

- Organiser et coordonner les activités de la struct
- Organiser et coordonner des manifestations
- Gérer une petite structure d'accueil de publics adultes ou enfants
- Assurer la responsabilité d'un équipement et de son fonctionnement
- Assurer la gestion courante administrative, comptable, ou financière, ou contribuer à cette gestion, ou à l'un de ces secteurs de gestion, en fonction de la taille de la structure
- Assurer la gestion des ressources humaines ou participer à cette gestion en fonction de la taille de la structure
- Concevoir, organiser et gérer la communication interne/externe, ou participer à cette conception/organisation/gestion selon la taille de la structure
- Concevoir et conduire les projets d'actions décidés par la structure.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Adjoint de direction responsable des services comptables et financiers
- Adjoint de direction responsable des ressources humaines
- Directeur de petite ou moyenne structure associative
- Délégué régional ou départemental d'une association nationale
- Assistant de gestion
- Coordinateur des dispositifs
- Responsable administratif
- Responsable d'un secteur d'activités
- Chargé de développement

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Environnement spécifique du monde associatif :

Le monde associatif : cadre, typologie et évolution historique ; organisation et fonctionnement institutionnel de l'association ; originalité et enjeu du projet associatif

- Droit des associations :

Contexte juridique des associations ; contrats et conventions ; responsabilité des dirigeants associatifs

- Gestion des associations :

Comptabilité ; fiscalité ; gestion financière et financements

- Organisation stratégique des ressources :

La fonction employeur ; conduite d'équipe ; bénévolat et volontariat ; optimisation des moyens logistiques et bureautiques

- L'association acteur du contexte économique et social :

Audit, diagnostic, conduite de projet ; connaissance de l'environnement social ; relations avec les collectivités territoriales et les établissements ; communication de l'association ou option langue

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (JO du 24/11/1999 pages 17401et 17402) et au B.O. n°44 du 9/12/1999	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Base légale du certificat-titre-diplôme Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-paris12.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :